

## CR du conseil du 6 mai 2024

### - Délibération fixant la redevance d'occupation du domaine public

Le conseil décide de fixer la redevance à 3,57 le M<sup>2</sup>

Vote : Pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0

### - Délibération prime pouvoir d'achat

Le conseil fixe les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300€	700€
Supérieure à 27 300€ et inférieure ou égale à 29 160€	600€
Supérieure à 29 160€ et inférieure ou égale à 30 840€	500€
Supérieure à 30 840€ et inférieure ou égale à 32 280€	400€
Supérieure à 32 280€ et inférieure ou égale à 33 600€	350€
Supérieure à 33 600€ et inférieure ou égale à 39 000€	300€

Vote : Pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0

### - Délibération amendes de police

Il est nécessaire de réaliser des travaux de sécurisation de l'aire de tri sélectif (côté Allemagne) et la pose de panneaux réglementés

Le montant total des travaux est de 7270€ HT et 8724€ TTC. Il sera présenté au Conseil départemental.

<b>Montant total du programme</b>	<b>8 724.00 € TTC</b>	<b>7 270.00 € HT</b>
Amendes de Police 50%		<b>3 635.00 € HT</b>
Autofinancement de la commune		<b>3 635.00 € HT</b>

Vote : Pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0

### - Délibération cotisation Union Départementale des Sapeurs-Pompiers

Montant 420€

Vote : Pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0

### - Délibération équipement en défibrillateur

Il sera installé sous le porche de la mairie. La société LIFEAZ propose une location pour 5 ans pour un montant total de 3000€ TTC

Vote : Pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0

- Questions diverses

Le 8 juin, journée de l'environnement

Madame Gossmann fait un point sur les réunions avec le Parc

Le 13 mai, visite de la mairie par les enfants des écoles.